

Madame Esther Waeber Kalbermatten  
Cheffe du Département de la santé, des  
affaires sociales et de la culture  
Palais du Gouvernement  
Place de la Planta 3  
1950 Sion

Sion, le 27 mars 2020

### **COVID-19 – Personnel de la santé**

Madame la Cheffe de Département,

Notre système de santé est mis à rude épreuve depuis l'arrivée de l'épidémie de COVID 19. Nos syndicats dénoncent depuis des années les politiques de restrictions des coûts et leurs conséquences sur les conditions de travail et la santé du personnel de ce secteur. Aujourd'hui ce même personnel se retrouve en première ligne pour lutter contre le virus et s'engage sans compter pour le bien de la population.

Nos syndicats sont conscients de la gravité de la situation. Cependant, tout doit être mis en œuvre pour garantir la protection de la santé du personnel. La Loi sur le travail (LTr) est claire à ce sujet : « l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs ».

Nos syndicats sont abondamment interpellés par des membres du personnel – soignant ou non - des Hôpitaux, CMS et EMS. Ces soignant-e-s sont bien évidemment inquiets pour leur santé, pour les manquements dans les mesures de prévention et la suspension des dispositions sur les temps de travail et de repos.

En notre qualité de partenaires sociaux à la convention collective de travail de l'Hôpital du Valais et de représentants des salariés du secteur sanitaire en général, il nous incombe d'intervenir auprès de votre autorité, car nous sommes nous aussi en première ligne pour répondre au personnel et relayer ses préoccupations. Les organisations syndicales sont d'ores déjà intervenues auprès de l'hôpital du Valais, selon la lettre annexée (et de nombreux échanges courriels et téléphoniques), pour demander d'être partie prenante aux mesures mises en place, notamment en ce qui concerne les conséquences de l'ordonnance 2 COVID-19 décrétée par le Conseil Fédéral le 20.03.2020. Ces demandes n'ont, pour l'heure, pas été concrétisées.

Nous sollicitons urgemment votre autorité pour que :

- Les organisations syndicales soient intégrées sans délai dans le processus relatif au COVID-19 mis en place par l'HVS, soit par l'élargissement des parties prenantes, soit par la création d'une task-force.
- Les organisations syndicales soient également intégrées dans les discussions au niveau du service de la santé
- Une enveloppe extraordinaire en faveur du personnel de la santé soit d'ores et déjà discutée et budgétisée.

Avant d'entrer dans les détails des préoccupations du personnel que nous représentons et de nos revendications, notamment en termes de compensations, notre priorité absolue et notre responsabilité réciproque et de pouvoir rester informés très régulièrement de l'évolution de la situation et en retour d'être en mesure d'informer nos membres et le personnel qui fait appel aux syndicats.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Cheffe de Département, nos meilleures salutations.

**Syndicats Chrétiens du Valais**

**Le vice-président**



Marcel Bayard

**Le coordinateur**



Bernard Tissières

**SYNA**

**Le responsable régional**



Juri Theler

**La secrétaire régionale**



Daniela Pollinger

**SSP**

**Le président**



Jean-Henri Dumont

**La secrétaire régionale**



Natalie D'Aoust-Ribordy

Annexe : ment.